



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 62933

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre du budget sur la situation des personnels des douanes trois mois avant la fin des contrôles aux frontières. Les récents trafics de déchets ont mis en lumière la nécessité incontournable de contrôler les importations. On redécouvre, à l'occasion, que la douane joue un rôle primordial pour la sauvegarde des intérêts de notre économie, de la santé et de la sécurité publique. Il lui demande quelles seront, au 1er janvier 1993, les missions de la douane, et surtout, les moyens dont elle disposera pour les mener à bien.

Texte de la réponse

Reponse. - L'achèvement du marché unique au 1er janvier 1993 se traduira par la disparition, dans les échanges intracommunautaires, des formalités douanières, il subsistera toutefois une surveillance et un contrôle de certains produits sensibles. C'est ainsi qu'un projet de règlement communautaire, en cours de négociation, soumettra toutes les catégories de déchets à une procédure de contrôle au départ, à l'arrivée et en cours de transport. Il appartiendra alors au Gouvernement de désigner le service compétent pour s'assurer de la régularité de ces opérations. La douane continuera, à jouer un rôle important dans ce nouveau dispositif. En effet, malgré la suppression des postes fixes aux frontières intracommunautaires, la restructuration des services douaniers a été réalisée avec le souci d'y conserver un dispositif cohérent et structuré, s'appuyant sur un réseau de brigades mobiles qui continueront à exercer dans la zone frontalière et sur l'ensemble du territoire national les missions traditionnelles et fondamentales de la douane. Ces unités disposeront d'une capacité opérationnelle renforcée, en particulier au niveau des moyens d'intervention, de nature à garantir l'efficacité de contrôles douaniers dans la lutte contre les grands trafics illicites. Par ailleurs, la nécessité de conserver à la frontière une bonne connaissance des flux ainsi qu'une capacité de réaction immédiate et de coordination avec les autres administrations de contrôle françaises et étrangères, se traduira par le maintien d'observatoires sur les grands points de passage. Ces observatoires auront vocation à abriter, en temps normal, une présence souple de surveillance et à faciliter, si cela était nécessaire, la montée en puissance du dispositif. La coordination, d'une part, des opérations de surveillance et de ciblage, voire de contrôle renforcé si les circonstances l'imposent, menées depuis ces observatoires, et d'autre part, des interventions conduites par les unités de l'intérieur permettront à la douane, dans le nouveau contexte européen et avec des méthodes différentes, de poursuivre sa mission de protection de l'espace national, tant sur le plan économique et fiscal qu'en matière de sécurité, de santé publique et d'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62933

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4767